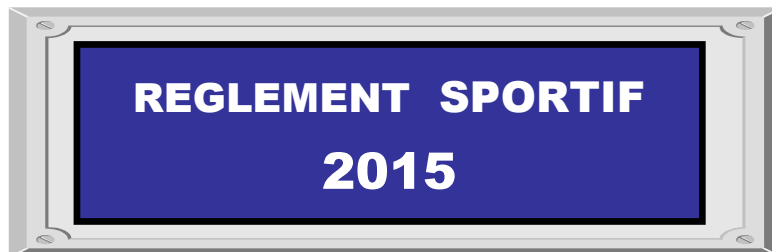


ECURIE BAYARD
A.S.B.L.
DINANT



« BAYARD CONTACTS »

N° 56 / *FEVRIER 2015*



REGLEMENT SPORTIF

1. Par le fait de son adhésion à l'Ecurie Bayard, chaque membre s'engage à respecter le présent règlement ainsi que les décisions et directives prises par son Conseil d'Administration.
2. L'année sportive commence de 1^{ier} janvier et se termine le 31 décembre.
3. Pour adhérer à l'Ecurie et avoir droit à la participation aux Challenges ainsi qu'aux interventions financières, deux sortes de cartes de membre sont à la disposition des compétiteurs :
 - a) une carte "**COMPETITEUR REGIONAL**" d'un montant de **30 €**
Par cette carte, le compétiteur marquera des points au(x) Challenge(s) reprenant les résultats provinciaux et ceux du Critérium national.
Les interventions financières seront limitées au Challenge des 4 Fils Aymon.
 - b) Une carte "**COMPETITEUR NATIONAL**" d'un montant de **45 €**
Par cette carte le compétiteur marquera des points dans les Challenges nationaux et régionaux. Il aura droit à toutes les interventions prévues par l'Ecurie.
De plus le licence "**CONCURRENT ECURIE BAYARD n° 69482**" lui sera accordée (NDLR : cette licence nationale "Concurrent" prise individuellement à la C.S.N. du R.A.C.B. coûte cette année 50 €).
4. Toutes les épreuves **nationales et internationales** font l'objet d'une intervention financière directe dans les frais en tant que prime de départ, à savoir **le quart du prix de l'engagement**. Le prix de l'engagement sera celui proposé par l'organisateur en acceptant sa publicité.
Par épreuve, cette intervention financière ne dépassera pas **125 € en rallyes et 100 € dans les autres disciplines..**
5. Toutes les épreuves **régionales ainsi que celles du Critérium national** font l'objet d'une intervention financière selon le classement obtenu, à savoir le nombre de points récoltés multipliés par **0,50 €** (NB : pour les épreuves du Critérium, le point vaudra **1,00 €**).
6. Pour participer aux Challenges et accéder aux interventions, il faudra porter en un endroit visible du véhicule **au minimum un autocollant de l'Ecurie (30 cm x 10 cm) ou l'écusson (7 cm sur 8 cm), ainsi que les affichettes des firmes ayant éventuellement passés contrat avec l'Ecurie.**
7. Le titre de membre "**COMPETITEUR BAYARD**" est accordé dès paiement de la carte de cotisation.
Cette carte de cotisation permet à tous les « compétiteurs Bayard » d'être classés dans tous les challenges, la présence aux réunions de membres n'étant plus nécessaire.
La cotisation est due dès le 1^{ier} janvier de chaque année.

8. Le membre « compétiteur Bayard » qui souhaite bénéficier des interventions financières prévues aux points 4 et 5 repris ci-dessus devra **en plus** avoir assisté à un **minimum de 2 réunions**. Pour cela, un registre de présences sera disponible lors de toutes les réunions. Chaque membre présent y apposera sa signature.
9. Pour participer aux Challenges et avoir droit à toutes les interventions, il sera nécessaire d'avoir pris le départ **d'un minimum de 3 épreuves** en 2015, qu'elles soient nationales et/ou régionales.
10. En ce qui concerne l'intervention financière dans les **rallyes nationaux et internationaux**, la procédure suivante sera appliquée :
- Lorsque **l'équipage complet** est membre de l'Ecurie, la voiture devra être inscrite au nom de l'Ecurie (Concurrent) et portera les autocollants prévus (cf. Art. 6).
 - Lorsque **un seul membre de l'équipage** est un compétiteur de l'Ecurie, la voiture devra être également inscrite au nom de l'Ecurie (Concurrent) et porter les autocollants prévus (cf. Art. 6), et ce uniquement s'il en est **le pilote**.
- Il reste cependant bien entendu que le membre qui engage sa voiture est obligé de s'inscrire sous le nom de l'Ecurie (Concurrent).
- NB : la prime de départ de 125 euros sera répartie comme suit : **- Pilote : 75 euros.**
- Copilote : 50 euros.
11. En ce qui concerne les **circuits nationaux et internationaux**, la prime de départ sera attribuée à la voiture, qu'il y ait un ou plusieurs pilotes.
12. Pour les épreuves nationales et internationales en **rallyes d'orientation, rallyes-sprints, circuits historiques, courses de côte, sprints, rally-cross, terre et karting**, la prime de départ sera calculée différemment à la règle générale (cf. chapitre relatif au Challenge National des Copères).
13. Les interventions financières seront uniquement versées aux membres lors de la remise des prix en fin d'exercice. Tout membre absent non-excuse verra son et ses prix annulé(s), sauf cas de force majeure.
14. Tout manquement au Règlement Sportif et aux décisions du Conseil d'Administration de l'Ecurie pourra entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion.
15. **UN CLASSEMENT OFFICIEL, UN REGLEMENT et UNE LISTE OFFICIELLE DES PARTANTS** seront indispensables pour établir le calcul des points et le montant des interventions pour chaque participation à une épreuve.

Les compétiteurs **devront faire parvenir ces documents au responsable** des Challenges de l'Ecurie **dans les délais suivants** :

- Épreuves du 1^{ier} semestre : date extrême = 30 juin.
- Épreuves du 2^{ème} semestre : date extrême = 10 décembre.

En cas de non respect de cette procédure, les épreuves concernées seront ignorées.

Responsable des classements : Cédric WAUTOT, Sul Socrau, 1, 5500 Falmignoul
Mobile (0478) 75.03.82
email brigitteetcedric@live.be

16. Tout cas non prévu sera examiné par le Conseil d'Administration. de l'Ecurie.
17. L'Ecurie se réserve le droit de modifier ce Règlement Sportif en cours de saison.

./.....

CHALLENGES 2015

GENERALITES

1. Les Challenges sont ouverts aux membres de l'Ecurie, compétiteurs et licenciés, en ordre de cotisation pour l'année civile en cours.
Les points ne seront comptabilisés qu'à partir de la date de paiement de la carte de membre.
2. **Les candidats aux Challenges devront satisfaire à toutes les conditions énumérées par le Règlement Sportif.**
3. Si un candidat aux Challenges participe avec plusieurs véhicules à une même épreuve ou un même meeting, seul le meilleur résultat sera retenu.
4. En cas d'égalité aux classements finaux, les Challenges seront attribués aux vainqueurs. Il n'y aura pas départage.
5. Les Challenges seront dotés de coupes et/ou trophées. Ils seront déterminés au plus tard en fin d'année civile.
6. Pour chaque épreuve à laquelle ils ont participé, les candidats sont tenus de produire :
 - un classement officiel,
 - un règlement de l'épreuve,
 - une liste officielle des partants.
7. Le membre "Lauréat" qui aura reçu la garde d'un Challenge pour une année, a l'obligation de le rapporter en parfait état au Secrétariat de l'Ecurie, **et ce au plus tard le 1^{er} décembre** de l'année civile en cours.
9. **Le point n°15 du Règlement Sportif est spécialement d'application pour les Challenges. Le 10 décembre, tous les résultats devront avoir été rentrés auprès du responsable des classements et tous les Challenges seront clôturés. Après cette date, plus aucun résultat ne sera pris en compte.**
9. Tout cas litigieux ou non prévu par ces généralités reste de la compétence du Conseil d'Administration de l'Ecurie qui tranchera sans appel.

CHALLENGE NATIONAL DES COPERES

1. Toutes les épreuves inscrites au Calendrier National du R.A.C.B., au Calendrier National d'une A.S.N. de l'Union Européenne et au Calendrier International de la F.I.A. et de la F.I.V.A. permettent de marquer des points.
2. Ce Challenge reprendra tous les résultats acquis dans les rallyes, courses de côte, sprints, slaloms, rallyes-sprints, circuits, épreuves sur terre et en karting.
3. Sauf règles particulières, les interventions financières directes dans les frais seront calculées suivant le prix d'engagement réellement demandé, publicité comprise.
4. Marqueront des points et auront droit aux interventions financières les membres de l'Ecurie possédant une carte de membre à **45 €**
5. Dans chaque discipline, il sera effectué un classement particulier.

a) Rallyes (sauf épreuves du Critérium).

- Les points seront attribués au Général, au Groupe et à la Classe.
- Les interventions financières seront accordées pour un maximum de 8 épreuves.
- Prime maximum par épreuve = **125 €** : - 75 € pour le pilote
- 50 € pour le copilote.
- Prime minimum par épreuve = **50 €** : - 30 € pour le pilote.
- 20 € pour le copilote.

b) Rallyes-Sprints.

- Les points seront attribués au Général, au Groupe et à la Classe.
- Les interventions financières seront accordées pour un maximum de 8 épreuves.
- Prime maximum par épreuve = **75 €** : - 45 € pour le pilote
- 30 € pour le copilote.
- Prime minimum par épreuve = **50 €** : - 30 € pour le pilote
- 20 € pour le copilote.

c) Courses de Côte et Sprints.

- Les points seront attribués au Général, au Groupe et à la Classe.
- Les interventions financières seront accordées pour un maximum de 10 épreuves.
- Prime forfaitaire de **25 €** par épreuve.

d) Slaloms.

- Les points seront attribués au Général, au Groupe et à la Classe.
- Les interventions financières seront accordées pour un maximum de 10 épreuves.
- Prime forfaitaire de **15 €** par épreuve.

./.....

e) **Circuits** (sauf épreuves « club », par exemple BCDG).

- Les points seront attribués au Général et à la Classe.
Si, lors d'un meeting, il n'y a de classement final, les points seront attribués au Général et à la Classe lors de chaque manche, et ensuite, ils seront additionnés pour être divisés par le nombre de manches. Le résultat obtenu sera arrondi au point supérieur.

Exemple : épreuve se déroulant en 3 manches :

☞ 1^{ère} manche : 16 pts (gén.) + 28 pts (cl.) + 10 pts (départ) = 54 points.

☞ 2^{ème} manche : 18 pts (gén.) + 29pts (cl.) + 10 pts (départ) = 57 points

☞ 3^{ème} manche : abandon + 10 pts (départ) = 10 points.

Total des 3 manches = 121 points.

Points attribués pour le meeting : $121 : 3 = 40,33$ pts arrondis à 41 points.

- Les interventions financières seront accordées pour un maximum de 8 épreuves.
- Prime maximum par meeting = **100 €** pour la voiture.
- Prime minimum par meeting = **60 €** pour la voiture.

f) **Karting.**

- Les points seront attribués à la Classe.
- Les interventions financières seront accordées pour un maximum de 8 épreuves.
- Prime maximum par épreuve = **30 €**.
- Prime minimum par épreuve = **15 €**.

g) **Rally-Cross.**

- Les points seront attribués au Général et à la Classe.
- Les interventions financières seront accordées pour un maximum de 8 épreuves.
- Prime maximum par épreuve = **50 €**.
- Prime minimum par épreuve = **30 €**.

h) **Terre.**

- Les points seront attribués au Général et à la Classe.
- Les interventions financières seront accordées pour un maximum de 8 épreuves.
- Prime maximum par épreuve = **30 €**.
- Prime minimum par épreuve = **15 €**.

i) **Rallyes de régularité.**

- Les points seront attribués au Général.
- Les interventions financières seront accordées pour un maximum de 8 épreuves.
- Prime forfaitaire par épreuve = **25 €** :
 - 15 € pour le pilote
 - 10 € pour le copilote.

f) **Divers.**

- Pour les épreuves non comprises ci-dessus (autres disciplines), les primes seront accordées en respectant l'Art.4 du Règlement Sportif.
- Le Conseil d'Administration déciderait alors des points à accorder.

./.....

CHALLENGE NATIONAL DES COPERES - POINTS

RALLYE INTERNATIONAL				RALLYE NATIONAL RALLYE HISTOR.				COTE / SPRINT SLALOM				RALLYE-SPRINT				CIRCUIT			TERRE RALLY-CROSS			KART		RALLYE ORIENT.	
Pl.	Gén	Gr.	Cl.	Pl.	Gén	Gr.	Cl.	Pl.	Gén	Gr.	Cl.	Pl.	Gén	Gr.	Cl.	Pl.	Gén	Cl.	Pl.	Gén	Cl.	Pl.	Cl.	Pl.	Gén
1	20	20	30	1	20	15	25	1	10	10	30	1	20	15	25	1	20	30	1	20	30	1	40	1	30
2	19	19	29	2	19	14	24	2	9	9	29	2	19	14	24	2	19	29	2	19	29	2	38	2	29
3	18	18	28	3	18	13	23	3	8	8	28	3	18	13	23	3	18	28	3	18	28	3	36	3	28
4	17	17	27	4	17	12	22	4	7	7	27	4	17	12	22	4	17	27	4	17	27	4	34	4	27
5	16	16	26	5	16	11	21	5	6	6	26	5	16	11	21	5	16	26	5	16	26	5	32	5	26
6	15	15	25	6	15	10	20	6	5	5	25	6	15	10	20	6	15	25	6	15	25	6	30	6	25
7	14	14	24	7	14	9	19	7	4	4	24	7	14	9	19	7	14	24	7	14	24	7	28	7	24
8	13	13	23	8	13	8	18	8	3	3	23	8	13	8	18	8	13	23	8	13	23	8	26	8	23
9	12	12	22	9	12	7	17	9	2	2	22	9	12	7	17	9	12	22	9	12	22	9	24	9	22
10	11	11	21	10	11	6	16	10	1	1	21	10	11	6	16	10	11	21	10	11	21	10	22	10	21
11	10	10	20	11	10	5	15	11			20	11	10	5	15	11	10	20	11	10	20	11	20	11	20
12	9	9	19	12	9	4	14	12			19	12	9	4	14	12	9	19	12	9	19	12	18	12	19
13	8	8	18	13	8	3	13	13			18	13	8	3	13	13	8	18	13	8	18	13	16	13	18
14	7	7	17	14	7	2	12	14			17	14	7	2	12	14	7	17	14	7	17	14	14	14	17
15	6	6	16	15	6	1	11	15			16	15	6	1	11	15	6	16	15	6	16	15	12	15	16
16	5	5	15	16	5		10	16			15	16	5		10	16	5	15	16	5	15	16	10	16	15
17	4	4	14	17	4		9	17			14	17	4		9	17	4	14	17	4	14	17	9	17	14
18	3	3	13	18	3		8	18			13	18	3		8	18	3	13	18	3	13	18	8	18	13
19	2	2	12	19	2		7	19			12	19	2		7	19	2	12	19	2	12	19	7	19	12
20	1	1	11	20	1		6	20			11	20	1		6	20	1	11	20	1	11	20	6	20	11
21			10	21			5	21			10	21			5	21		10	21		10	21	5	21	10
22			9	22			4	22			9	22			4	22		9	22		9	22	4	22	9
23			8	23			3	23			8	23			3	23		8	23		8	23	3	23	8
24			7	24			2	24			7	24			2	24		7	24		7	24	2	24	7
25			6	25			1	25			6	25			1	25		6	25		6	25	1	25	6
26			5	26				26			5	26				26		5	26		5	26		26	5
27			4	27				27			4	27				27		4	27		4	27		27	4
28			3	28				28			3	28				28		3	28		3	28		28	3
29			2	29				29			2	29				29		2	29		2	29		29	2
30			1	30				30			1	30				30		1	30		1	30		30	1

+ 20 pts
de départ

+ 15 pts
de départ

+ 10 pts
de départ

+ 10 pts
de départ

+ 10 pts
de départ

+ 10 pts
de départ

+ 10 pts
de départ

+ 10pts
de départ

CHALLENGE REGIONAL DES 4 FILS AYMON

1. Toutes les épreuves inscrites aux Calendriers A.S.A.F. et V.A.S. ainsi que les épreuves du Critérium National en rallyes et les épreuves en circuit de type « club » (comme le BCDG) du RACB permettent de marquer des points.
2. Ce Challenge reprendra tous les résultats acquis dans les rallyes, rallyes-sprints, courses de côte, sprints, slaloms, circuits, épreuves sur terre et en karting.
3. Les interventions financières directes dans les frais seront calculées suivant le nombre de points obtenus.
Le point aura la valeur de **0,50 €**
NB : pour les épreuves en circuit de type « club » (par exemple le BCDG), le point aura une valeur de 1,00 €.
4. Marqueront des points et auront droit aux interventions financières les membres de l'Ecurie possédant une carte de membre à **30 € ou plus**
5. Dans chaque discipline, il sera effectué un classement particulier.
 - a) **Rallyes et Rallyes-Sprints.**
Les points seront attribués au Général et à la Classe.
 - b) **Courses de Côte et Sprints.**
Les points seront attribués au Général et à la Classe.
 - c) **Slaloms.**
Les points seront attribués au Général et à la Classe.
 - d) **Circuits (y compris les épreuves de type « club » comme le BCDG).**
Les points seront attribués au Général et à la Classe.
 - e) **Epreuves Sur Terre**
Les points seront attribués à la Classe.
 - f) **Karting.**
Les points seront attribués à la Classe.
 - g) **Rallyes Historiques.**
Les points seront attribués au Général.
 - h) **Rallyes d'Orientation.**
Les points seront attribués au Général.
 - i) **Divers.**
Pour les épreuves non comprises ci-dessus (autres disciplines), le Conseil d'Administration déciderait alors des points à accorder.

./.....

CHALLENGE REGIONAL DES 4 FILS AYMON - POINTS

RALLYE B / B-S CRITERIUM			RALLYE-SPRINT			RALLYE ORIENT.		RALLYE HIST.		CIRCUIT			COTE - SPRINT SLALOM			TERRE		KARTING	
Pl.	Gén.	Cl.	Pl.	Gén.	Cl.	Pl.	Gén.	Pl.	Gén.	Pl.	Gén.	Cl.	Pl.	Gén.	Cl.	Pl.	Cl.	Pl.	Cl.
1	15	20	1	10	20	1	20	1	20	1	15	20	1	5	20	1	25	1	25
2	14	19	2	9	19	2	19	2	19	2	14	19	2	4	19	2	23	2	23
3	13	18	3	8	18	3	18	3	18	3	13	18	3	3	18	3	21	3	21
4	12	17	4	7	17	4	17	4	17	4	12	17	4	2	17	4	19	4	19
5	11	16	5	6	16	5	16	5	16	5	11	16	5	1	16	5	17	5	17
6	10	15	6	5	15	6	15	6	15	6	10	15	6		15	6	15	6	15
7	9	14	7	4	14	7	14	7	14	7	9	14	7		14	7	14	7	14
8	8	13	8	3	13	8	13	8	13	8	8	13	8		13	8	13	8	13
9	7	12	9	2	12	9	12	9	12	9	7	12	9		12	9	12	9	12
10	6	11	10	1	11	10	11	10	11	10	6	11	10		11	10	11	10	11
11	5	10	11		10	11	10	11	10	11	5	10	11		10	11	10	11	10
12	4	9	12		9	12	9	12	9	12	4	9	12		9	12	9	12	9
13	3	8	13		8	13	8	13	8	13	3	8	13		8	13	8	13	8
14	2	7	14		7	14	7	14	7	14	2	7	14		7	14	7	14	7
15	1	6	15		6	15	6	15	6	15	1	6	15		6	15	6	15	6
16		5	16		5	16	5	16	5	16		5	16		5	16	5	16	5
17		4	17		4	17	4	17	4	17		4	17		4	17	4	17	4
18		3	18		3	18	3	18	3	18		3	18		3	18	3	18	3
19		2	19		2	19	2	19	2	19		2	19		2	19	2	19	2
20		1	20		1	20	1	20	1	20		1	20		1	20	1	20	1
+ 10 pts de départ			+ 5 pts de départ			+ 5 pts de départ		+ 10 pts de départ		+ 10 pts de départ			+ 5 pts de départ			+ 5 pts de départ		+ 5 pts de départ	

CHALLENGE BAYARD

1. Le Challenge BAYARD a pour but de récompenser le membre ayant obtenu les meilleurs résultats, quelles que soient les disciplines.
Il couronne ainsi le membre Bayard le plus représentatif pendant la saison.
2. Il regroupe tous les points acquis au Challenge National et au Challenge Régional.
3. Il sera attribué au vainqueur et celui-ci le gardera pendant un an.
4. Le Challenge Bayard sera donné définitivement au membre qui l'aura gagné trois fois.
5. Pour ce Challenge, il ne sera pas effectué un classement général de tous les participants. Seul le vainqueur en aura les honneurs.

TRES IMPORTANT

Tous les points répertoriés dans ce Règlement Sportif et ceux des Challenges seront strictement appliqués, et en particulier :

- **Uniquement pour bénéficier des interventions financières :**
avoir assisté à un minimum de 2 réunions,
 - **avoir pris part à un minimum de 3 épreuves,**
 - **avoir apposé l'autocollant de l'Ecurie sur son véhicule,**
 - **avoir rentré ses résultats dans les délais prescrits.**
-